

CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT

Procès-verbal de la séance du 1er décembre 2012

Il est 9h. lorsque le président ouvre cette séance en adressant la bienvenue aux personnes présentes et salue la présence de Mme Claire Duperrex représentante pour le Journal du Pays-d'Enhaut et de M. Armon Cantieni, directeur de Bergbahnen Destination Gstaad AG (BDG).

Président : M. Colin Rayroud

Sont présents : 31 conseillers/ères
La Municipalité
Danièle Lenoir
Florian Aeberli

Sont excusés : M. François Duperrex
Mme Michèle Genillard
Mme Christine Yersin
M. Gabriel Favre-Perrod
M. Roland Berdoz, Préfet du district Riviera Pays-d'Enhaut

Le quorum (17) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour ci-dessous est accepté à l'unanimité :

1) Procès-verbal de la dernière séance du 25.09.2012
2) Communications du Bureau
3) Communications de la Municipalité
4) Préavis no 11/2012 Budget 2013
5) Préavis no 12/2012 Dissolution du rentier des pauvres
6) Préavis no 13/2012 Approbation du règlement communal relatif à l'utilisation de cameras de vidéosurveillance
7) Préavis no 14/2012 Autorisation d'accorder un prêt de CHF 200'000.- à la société Bergbahnen Destination Gstaad (BDG)
8) Préavis no 15/2012 Demande de crédit pour la réfection du bâtiment des Plan Pra
9) Rapport de la commission urbanisme
10) Divers et propositions individuelles

Le point 8, préavis no 15/2012 a été retiré par la Municipalité selon avis du 30.10.2012

Après lecture de la bénédiction divine, le président ouvre les débats.

1) Procès-verbal de la dernière séance

Le PV du 25.09.2012 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2) Communications du Bureau

Le président donne lecture de la lettre de M. Roland Berdoz, Préfet du district Riviera – Pays-d'Enhaut, datée du 07.11.2012.

Le président donne lecture d'une lettre ouverte aux législatifs communaux écrite par la commission des finances de la commune de Payerne. La discussion à ce sujet sera ouverte lors du point 4) de l'ordre du jour : Préavis 11/2012 Budget 2013.

La visite annuelle du Préfet a eu lieu le 20.11.2012. M. Roland Berdoz a examiné la tenue des dossiers du conseil en présence du président et de la secrétaire. Il se veut satisfait du travail effectué.

Le président informe les conseillers que la prochaine assemblée du conseil aura lieu le **jeudi 7 février 2013**.

3) Communications de la Municipalité

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic

- La Municipalité a également eu la visite du Préfet. Il est très satisfait de la tenue des comptes communaux. Il remercie la boursière et le travail du greffe à l'administration.
- En référence à la lettre ouverte de la commune de Payerne lue par le président du Conseil, et faisant partie de l'union des communes vaudoises (UCV), Mme le Syndic dit que 90% des communes vaudoises sont mécontentes quant à la facture sociale. L'UCV a décidé d'attaquer le Conseil d'Etat de front pour négocier la facture sociale. Le Conseil d'Etat a entendu le mécontentement des communes et le président du Conseil d'Etat, M. Pierre-Yves Maillard a rencontré le comité de l'UCV à la fin novembre. Mme le Syndic ne connaît pas encore les décisions des négociations, mais Mme Wyssa, présidente de l'UCV avait bon espoir de faire baisser les factures sociales ainsi qu'éventuellement les charges qui sont portées sur les routes en traversée de commune.
- Suite à la fusion des offices du tourisme, la Municipalité reprend la perception des taxes de séjour, mandat qui était confié à Rougemont Tourisme. Cette tâche étant une prérogative des communes, la mission sera reprise dès le 1^{er} mars 2013 avec sa perceptrice actuelle. L'organisation au sein de l'administration doit encore être définie.
- La Poste fermera le bureau de Rougemont au 1^{er} avril 2013. Pour le confort des citoyens et des hôtes et après réflexion, la Municipalité a émis le souhait de garder une agence postale dans les locaux du bâtiment communal. C'est aussi le lieu le plus approprié du village. Une rencontre avec les représentants de la Poste aura lieu pour définir les modalités. Les cases postales pourraient éventuellement aussi être maintenues au sein du bâtiment communal. Cela implique que l'entier du personnel de l'administration devra suivre un cours de formation. Toute une organisation devra être

mise en place mais la commune sera défrayée pour ce travail. Peut-être qu'il y aura des synergies possibles avec la venue de Mme Fallet qui s'occupera des taxes de séjour. Plus d'information suivront à ce sujet au printemps prochain.

Mme Clairmonde Yersin

- Pour rebondir sur le sujet de la facture sociale, notamment au sujet de Asante Sana et ARASAPE, tout le monde cherche à faire des économies pour faire baisser cette fameuse facture. Des mesures de rationalisation sont prises pour essayer de stopper l'hémorragie.
- Le Préfet a également passé en revue les dossiers de l'ASIPE et tout est en ordre.
- Une commission de construction travaille sur le nouveau bâtiment du collège Henchoz. Elle est composée de M. Neff et Mme Pilet pour Rossinière ; M. Fatio, M. Daenzer et M. Jaquillard, Château-d'Oex ; Mme Blum Buri et Mme Yersin pour Rougemont ; M. F. Aeberli est secrétaire et Mme Andrez représente les écoles. Mme Yersin donne lecture d'une communication donnée dans tous les conseils communaux en commun (cf annexe 1).
- Au sujet de la réfection de la Grande Salle de Rougemont il y avait trois options possible :
 - tout démolir et reconstruire à neuf
 - faire un lifting de la Grande Salle actuelle
 - une réfection du bâtiment avec une plus-value (salle de réception et une meilleure disposition des locaux, mieux adaptés aux besoins de tous).

La commission urbanisme est associée au projet et souhaite que la 3^{ème} option soit approfondie. La Municipalité va faire les démarches nécessaires pour continuer dans ce sens. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, la commission urbanisme sera informée et associée. Mme Clairmonde Yersin tient à remercier la commission urbanisme pour son travail et aussi Mme Graf et son équipe pour leur investissement et remarques.

Mme Sonia Lang

- Le point 8), préavis 15/2012 : demande de crédit pour la réfection du bâtiment des Plan Pra a été retiré de l'ordre du jour pour la raison ci-après. la Municipalité a dressé la liste des travaux à effectuer et ils ont été chiffré par l'architecte. Le montant trop élevé pour ces travaux ne pouvait être présenté au conseil. C'est un projet trop ambitieux pour les finances actuelles de Rougemont. Une nouvelle rencontre a récemment eu lieu avec l'architecte pour redéfinir les travaux nécessaires, mais le devis n'a pas encore été avalisé par la Municipalité en son entier et Mme Lang ne peut en dire plus à l'heure actuelle. Un nouveau préavis à ce sujet sera présenté au prochain conseil.
- Un poste de conciergerie va être repourvu à 50% suite à la démission de Mme Claudette Karlen. Quelques tâches seront ajoutées au poste, soit conciergerie du chalet de la Planche et divers travaux au bâtiment communal. Une annonce sera faite dans le journal du Pays-d'Enhaut le jeudi 6 décembre 2012.
- Il y aura un petit dépassement dans le budget 2012 au poste de l'hôtel de Commune, car le lave-linge professionnel, datant de 1984-1985, est tombé en panne. Il faut impérativement le remplacer avant la saison hivernale.
- Suite à la nouvelle loi du financement des écoles de musique, la Municiplalité va soumettre un nouveau règlement inter-communal pour le financement des élèves. Ce règlement sera présenté lors du prochain conseil.

M . Frédéric Blum

- Pas de communications

M. Pierre-Alexandre Yersin

- Les travaux pour la mise en séparatif des eaux ont débuté aux Coulayes. La montée des Placettes est terminée jusqu'à la maison de la famille Yersin (Caraye).
- Après les retards du début, les travaux ont démarrés pour réaliser la liaison d'eau Rougemont – Château-d'Oex. Les travaux sont à la hauteur de la ferme des Plans Pra et la mise en eau a été faite le 30.11.2012. Jusqu'à la route du Clos de Pierre le réseau est définitif et sera mis opérationnel cet hiver.
- Ce chantier sera en veilleuse pour l'hiver.

M. Rodolphe Turrian

- Route de la Manche : les travaux sont terminés.
- Route de la déchetterie de Flendruz : l'enrobé a été posé le 30.11.2012
- La piste forestière du Derreydzu : les travaux sont également terminés. Les différents départements concernés sont enchantés du travail. Des finitions sont encore prévues en bordure du ruisseau.
- Ruisseaux de Rubloz et Comborsin : les chablis sont finis. Il y aura un dépassement du budget pour ce poste.
- La procédure de mise en syndicat de la route Rubloz - les Planards - La Verra continue. Mais persiste l'opposition d'une personne. M. Rodolphe Turrian continue à avancer sur le dossier.
- Suite à la visite du voyer, la position du pot de fleur discuté lors de précédents conseils va être revue.

M. André Reichenbach

- La dissolution de Rougemont Tourisme a eu lieu le 20 novembre dernier. Selon les statuts, la commune reprend les actifs pour un montant de CHF 113'000.-, incluant une somme de CHF 10'000.- figure sur un compte débiteur du club nordique. Ce montant et bloqué sur un compte, la Municipalité n'a pris aucune décision à ce jour quant à ceci, à savoir que la somme sera attribuée au tourisme.
- Le sentier raquette le Revers – Planquirin – Bellegarde a été supprimé. Le chalet de Bellgarde étant habité toute l'année, cela raccourci beaucoup le chemin. Mais un nouveau sentier a été balisé en parallèle de la piste de ski de fond qui relie Rougemont à Gérignoz.
- La caserne de Rougemont a hérité d'un nouveau camion pompier. Il a été financé par l'ECA pour une valeur CHF 440'000.-. M. André Reichenbach ne peut qu'encourager à devenir pompier et travailler avec un matériel de pointe. Pour ceci, il faut contacter M. Denis Rosat.

4) Préavis no 11/2012 Budget 2013
--

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Natacha Schopfer.

1600.3145.4 Tourisme – Entretien Sentiers Pédestres : M. André Reichenbach donne un explicatif concernant ce point. Le budget annuel des sentiers pédestres est de CHF 70'000.- il comprend l'entretien du groupement forestier, les frais du baliseur et l'achat de matériel. En prévision des travaux lourds (les Walkres – CHF 11'000.- et Pra Borni – Montadzu CHF 10'000.-), le montant du budget a été augmenté. Un préavis pour le printemps était prévu pour la réfection du sentier du Plamont, mais les propriétaires refusent les travaux.

M. Pascal Oesch demande ce que implique l'amélioration du service de skibus au compte 1802.3141 ?

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic explique c'est une année test sous l'initiative de la Commune de Saanen qui essaye de dynamiser l'apport aux remontées mécaniques. Toutes les communes du Pays-d'Enhaut participent à cette essai. Le but est d'offrir un service supplémentaire. Il desservira les Allamans et le Crêt.

M. Nicolas Blatti souhaite savoir ce qu'amène la proposition de la commission de gestion, soit de refuser les chiffres relatifs à la facture sociale et à la réforme policière pour 2013 et de s'en tenir au chiffres 2012.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic explique qu'il n'y a pas de portée légale, mais que ce sera un support pour écrire à l'Etat et pour montrer le mécontentement de la commune.

M. Nicolas Blatti demande si on a une balance de ce que l'on reçoit et de ce que l'on donne ?

Mme Annie Schwitzguébel, dit qu'en 2006 le budget avait déjà refusé. Dès lors il y a une augmentation de 300% entre 1996 et 2004. C'est un coup de gueule.

Mme Claire-Lise Blum, Syndic dit que c'est un acte politique. Par contre l'argent que nous avons reçu pour la Videmanette concerne un autre service de l'Etat, tout est fractionné. La part que nous touchons de la péréquation est en relation avec les investissements que nous faisons sur les routes. La péréquation est une égalité de traitement entre les communes. La facture sociale est bien à part. C'est important de donner un signal. Il y a une dizaine d'année, L'Etat allait mal et les communes se portaient bien, c'était le début du report des charges sur les communes. A l'heure actuelle, le vent a tourné et 90% des communes tirent la langue. C'est le moment de négocier et le meilleur outil pour agir est via l'UCV.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est passé au vote.

Accepter le budget 2013, tel que présenté par la Municipalité en tenant compte de la conclusion de la commission de gestion par rapport aux charges exédentaires

Est accepté par 28 OUI et 2 absentions

5) Préavis no 12/2012

Dissolution du rentier des pauvres

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Alexandra Yersin.

La discussion n'est pas demandée, le préavis municipal est passé au vote.

Autoriser la Municipalité à procéder à la dissolution du rentier des pauvres de la Commune de Rougemont

Est accepté à l'unanimité

Intégrer le solde dudit rentier au 31 décembre 2012 aux liquidités communales

Est accepté à l'unanimité

6) Préavis no 13/2012

Approbation du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance

Le rapport favorable de la commission est lu par M. Daniel Favre-Perrod.
Le Président ouvre la discussion.

M. Denis Rosat demande quel est le coût des déprédations ?

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic dit que c'est difficile à chiffrer à ce jour en terme de coûts. La question était de savoir si le fait de poser une caméra à la déchetterie de la place de la Gare dissuaderait les gens à y déposer de tout et n'importe quoi. Avant de pouvoir poser des caméras, il faut encore adopter le règlement. Par exemple, à Jongny des caméras fictives ont été mises en place et cela s'est avéré efficace. Ce n'est pas le but de truffier la commune de caméras de surveillance. Par contre c'est un moyen d'agir pour éviter de retrouver toutes sortes de déchets malvenus à la place de la Gare. Par rapport aux interventions déjà faites et niées par les personnes coupables, la Commune n'a pas de preuves, contrairement à une image enregistrée sur une bande de vidéosurveillance. Cela éviterait d'avoir du tourisme pour les déchets. Soit on laisse faire, soit on agit.

M. Denis Rosat est contre ce principe. Rougemont reste un petit village. Cette discussion avait déjà eu lieu avant l'introduction de la taxe au sac, et selon le Municipal responsable de l'époque qui était M. Rubin cela ne valait pas la peine d'investir dans des caméras de vidéosurveillance.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic répond que ce n'est pas un but financier. Un règlement pour les poubelles a été établi et il doit être appliqué. La commune n'a pas les moyens de sanctionner. Le devoir de la commune est de trouver une solution aux problèmes et de la soumettre au conseil.

M. André Reichenbach précise que d'autres solutions ont aussi été étudiées : la pose de grillages, une porte avec une carte magnétique, fermeture du local la nuit, etc. Le choix de la camera de vidéosurveillance s'avère le plus judicieux pour cette situation. C'est aussi un devoir envers les gens honnête et qui utilisent les sacs jaunes et qui paient. Car si les taxes venaient à augmenter ce sont les personnes correctes qui vont payer pour les fraudeurs.

Mme Annie Schwitzguébel demande quel est le poids juridique des caméras de vidéosurveillance.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic explique ce sera le règlement qui fera foi.

Mme Annie Schwitzguébel n'est pas sûre si juridiquement c'est valable.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic dit que c'est la raison pour laquelle la commune doit faire au préalable une demande au canton avec un règlement. Et le canton délivre les autorisations pour que l'on puisse se servir légalement des données fournies par la caméra.

M. Nicolas Blatti soulève que c'est la seule occasion que le conseil à son mot à dire.

Mme Sofie Weibull dit qu'à l'arrivée sur la commune les gens sont mal informés sur l'organisation des poubelles.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic n'est pas d'accord. Mais que c'est au cas par cas pour les touristes. S'il faut faire plus d'informations ce sera fait, mais ce sont les habitués qui commettent les infractions.

M. Thierry Genillard demande si des plaintes ont été déposées par rapport aux cas d'infractions.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic dit qu'il n'y a pas de plaintes déposées à ce jour. Seulement en cas de déprédation, la commune dépose plainte contre inconnu. Par principe, c'est fait systématiquement. Pour un sac noir déposé dans les ordures, la commune ne va pas déposer de plainte.

Selon M. Stéphane de Siebenthal la pose d'une camera à cet endroit va déplacer le problème. Une surveillance humaine ou de la police serait plus efficace.

M. André Reichenbach ajoute que les déchets malvenus sont souvent déposé la nuit.

M. Francis Gétaz à une question pratique, les bandes doivent être visionnée, une journée compte 24h. Il faut donc 3 personnes durant 8 heures pour les passer en revue. Qui va faire ce travail ?

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic propose de passer au vote.

Le préavis municipal est passé au vote.

Approuver le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance

Est refusé par 20 NON, 7 OUI, 3 absentions

7) Préavis no 14/2012

Autorisation d'accorder un prêt de CHF 200'000.- à la société Bergbahnen Destination Gstaad AG (BDG AG)

Le rapport favorable de la commission est lu par M. Stéphane de Siebenthal.

M. Armon Cantieni, directeur de BDG est à disposition pour les questions.

M. Fabrice Bielman demande si la commune va faire un emprunt auprès d'une banque pour accorder le prêt à BDG ?

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic précise que la commune ne va pas faire d'emprunt spécial pour ce prêt. La commune a les liquidités nécessaires. Mais si par hasard il fallait faire un emprunt pour d'autres objets et à un autre taux d'intérêt, le taux pour la BDG sera aussi revu.

M. Denis Rosat souhaite savoir pourquoi le canton de Vaud a du retard dans les paiements à BDG?

M. Armon Cantieni répond que pour recevoir le montant du canton de Vaud, BDG doit présenter les comptes finaux quant à la reconstruction de la Videmanette. La demande du versement de CHF 440'000.- sera adressée prochainement au canton, les comptes étant bientôt bouclés.

Mme Annie Schwitzguébel dit que lorsque l'on prête de l'argent il doit y avoir des garanties de remboursement. Quelles sont les modalités dans cette situation ?

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic informe que la commune ne demande pas de garantie à la BDG. Ce sont les communes qui garantissent BDG. En ce moment la BDG a des difficultés à être rentable du au grand nombre des remontées mécaniques et n'a pas tout à fait fini de se restructurer. Au pire, ce sera une avance que la commune aura déjà faite à BDG.

M. Denis Rosat demande quel est le montant de participation de la Commune de Saanen ?

M. Armon Cantieni explique que lors de la fusion de BDG, la commune de Saanen a accordé un crédit de CHF 10 mio. Chaque année, CHF 700'000.- doit être remboursé. Afin d'améliorer les liquidités, BDG a demandé de suspendre le versement de CHF 700'000.- pendant deux ans, la commune de Saanen a refusé cette demande et demande à la BDG de chercher une solution finale pour améliorer la rentabilité. En ce moment, BDG fait une étude avec des mesures pour améliorer les liquidités à court terme. Depuis la fusion, avec les infrastructures de la BDG, elle n'a jamais été rentable. Il est prévu de discuter avec les communes lors d'une table ronde en janvier 2013, de la restructuration des remontées mécaniques et de la rentabilité future.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic ajoute que suite à un entretien avec M. Kropf (Syndic de la commune de Sannen) ne peut repousser l'amortissement de CHF 700'000.- sans convoquer l'assemblée communale. La commune de Saanen a un autre fonctionnement, et une convocation aurait risqué des conséquences néfastes pour la BDG, certaines personnes ont d'autres intérêts en relation avec la BDG. M. Kropf est conscient que les communes doivent soutenir la BDG, mais le but principal est que BDG soit rentable. La seule offre touristique pour Rougemont est la Videmanette et nous devons la garder pour décrocher des parts de marché en restant attractif avec un domaine skiable intéressant. Si la BDG devrait partir en faillite, ce serait la catastrophe pour toute la région.

M. Pascal Oesch appuie la position de la Municipalité. Il aimerait s'assurer que les CHF 200'000.- mis en prêt par la commune de Rougemont figureront clairement dans les comptes et que lors d'une éventuelle future demande de BDG, ce montant soit déjà pris en compte.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic répond que si BDG ne peut pas rembourser les CHF 200'000.-, et que BDG demande de l'aide aux communes, ce montant avancé par Rougemont sera pris en considération. Un contrat sera établi entre les deux parties pour régler les conditions.

M. Armon Cantieni confirme ceci.

M. Armon Cantieni annonce que la BDG a des problèmes de liquidités depuis deux ans. L'aide des communes et des banques ont déjà contribué à améliorer la situation. Le fonctionnement des installations durant l'été et l'automne coûtent cher à BDG. Il y a déjà des améliorations, grâce à une exploitation réduite. La restructuration est une discussion surtout politique délicate et difficile. A savoir que cela fait plus de 10 ans que ces sujets sont actuels et maintenant il est impératif de réfléchir rentabilité et non émotionnellement. D'où l'importance de la prochaine table ronde.

M. Thierry Genillard souhaite savoir si les problèmes dus à l'été et l'automne sous-entendent la fermeture de la Videmanette en été ?

M. Armon Cantieni répond que les installations vont rester ouvertes l'été mais les jours d'exploitations seront réduits au samedi et dimanche, ce sont des journées qui fonctionnent bien. L'installation de Gstaad – Eggli ne sera plus exploitée en été.

M. Fabrice Biemann relève que l'enneigement était bon l'hiver dernier, mais qu'au mois de mars il y avait peu de fréquentation sur les pistes. Est-ce que cela se ressent dans les chiffres de l'hiver dernier ?

M. Armon Cantieni explique que durant les mois de janvier, février et la première semaine de mars les installations ont bien travaillé. Mais qu'ensuite les grands hôtels ferment et la fréquentation diminue. La région n'a pas la possibilité d'accueillir des groupes. A cette période, les skieurs recherchent des stations plus élevées comme Zermatt ou Saas Fee. C'est un des problèmes de la région qui rend la gestion de BDG difficile, car les rentrées financières se font entre le 15 décembre et la première semaine de mars. Et ce malgré que les pistes sont bien améliorées avec l'enneigement mécanique. A noter que BDG a regagné une petite part de

marché, en 2011 à fin novembre BDG avait vendu 8400 abonnements et à la même période de cette année la vente d'abonnement se monte à 9500.

Mme Natacha Schopfer demande s'il serait envisageable de faire des offres ou forfaits à prix intéressants pour attirer les familles ou autre clientèle pour combler le manque à gagner du mois de mars.

M. Armon Cantieni répond que des discussions sont en cours avec les hôteliers. Car en comparaison avec les autres marchés internationaux, c'est l'hébergement qui est cher chez nous. Les tarifs des remontées sont tout à fait concurrentiels.

A savoir, que de Château-d'Oex à Zweisimmen, la région a perdu plus de 2000 lits chaud en 10 ans et cela se ressent auprès de BDG.

L'action pour les familles, soit la prévente des abonnements de saison pour les jeunes à 50% a eu du succès. Par contre, ce sera difficile de revenir en arrière sur le tarif de base sur les prix cassés. Un des éléments qui motive le client est le prix et les rabais. Le « super pass », créé en collaboration avec les Alpes Vaudoises est aussi une bonne direction à suivre. 1000 abonnements de ce type ont été vendus dans la région de Gstaad. La gratuité n'est pas la bonne direction à suivre, c'est malsain pour les remontées mécaniques. Nous n'avons pas les mêmes structures que l'Autriche est l'Italie et nous devons offrir la qualité pour rester fort.

M. Jean-Pierre Urweider demande pour précision quel est le prix qui reste pour la BDG, sur la vente des cartes journalières ?

M. Armon Cantieni répond qu'il reste entre CHF 23.- et 24.- pour BDG, tous abonnements confondus.

Mme Stéphanie Graf demande quelle qualité BDG met en avant pour rendre attractif la Videmanette envers nos hôtes pour le prix élevé d'une carte de remontée en été ?

M. Armon Cantieni cite le panorama vue et la via ferrata. La BDG a perdu 10% de la fréquentation estivale ces 5 dernières années. L'idée de développer une piste de descente pour VTT pourrait contribuer à augmenter la fréquentation, mais cela demande aussi un engagement financier. BDG a beaucoup investi pour l'hiver ces dernières années car 90% du chiffre d'affaire se fait en hiver. L'enneigement de certains tracés et de nouvelles installations pour le Saanersloch seraient encore à réaliser. Presque CHF 80 mio ont été investis ces quatre dernières années maintenant il faut financer ceci et c'est difficile.

M. Pascal Oesch trouve regrettable que la Videmanette n'ouvrira que 2 jours par semaine. L'installation est neuve et la commune vient d'investir dans les sentiers pédestres. Il dit que ces nouveaux sentiers sont à exploiter et de prévoir une ouverture plus large durant les vacances. Selon lui, l'accueil au restaurant sommital laisse à désirer, des offres de repas pour les familles seraient un bon complément au produit.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic explique que l'on tombe exactement dans le cas de figure des tables rondes des communes. Elle rappelle que le but est que BDG soit rentable. Une ouverture plus large a un coût. Nous avons tous envie que la Videmanette soit ouverte le plus possible. Le jour où les finances de BDG seront plus saines, on ira certainement dans ce sens. Toute la région a dormi durant 30 ans, on a perdu des parts de marché par rapport à l'Autriche et l'Italie. Ce qui nous a amené à faire ces lourds investissements ces dernières années pour rester attractif.

M. Armon Cantieni ajoute que le coût d'exploitation par jour à la Videmanette est de CHF 3'800.-. Il y a beaucoup de remontées ouvertes en été et on doit chercher des moyens d'économie. La situation est identique dans chaque village, chacun a envie que sa remontée reste ouverte. La structure des installations est trop importante par rapport à notre clientèle. Il ne faut pas oublier qu'avec le cours de l'Euro actuel, il en résulte une augmentation de 25% pour les touristes.

Mme Stéphanie Graf souligne qu'il faut soutenir la BDG, car les retombées financières concernent tous les secteurs de services du village et c'est important pour tous, également en été.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic approuve les paroles de Mme Graf. Toutes les communes sont conscientes qu'il faut soutenir BDG. Mais il ne faut pas non plus que ce soit à fonds perdus ad eternum, il faut un outil de travail attractif mais qui fonctionne. Les communes soutiennent volontiers les investissements mais pas les pertes. C'est aussi le souhait de la commune que la Videmanette ouvre un maximum, mais nous devons rester réaliste et d'abord aider la BDG à se remettre sur pied.

M. Jean-Pierre Urweider relève un phénomène qui remonte à la construction des premiers canons en 1998, 50% des rentrées fiscales provenaient des résidents secondaires. Refaisons ce calcul aujourd'hui à savoir combien d'impôts fiscaux sont générés par les résidences secondaires, soit le tourisme ? Ce serait un chiffre intéressant à connaître pour prendre conscience de l'importance du tourisme.

Mme Claire-Lise Blum Buri est d'accord avec le calcul, mais la facture sociale se calcule sur la même base des rentrées fiscales. L'encaissement de la taxe de séjour et attribué au fonds d'équipement touristique. Mais en revenant sur le sujet, il faut savoir que le gros problème par rapport aux remontées mécaniques est le manque de lits hôteliers.

M. Tell Schwitzguébel relate que ce n'est pas une bonne propagande d'avoir une installation de 20 mio ouverte seulement 4 mois par année.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic dit que nous avons beaucoup de chance d'avoir des installations neuves et que le Canton nous a soutenu pour la réalisation. Les considérations d'exploitations sont du ressort de M. Cantieni.

M. Armon Cantieni est d'accord avec ces propos, lui aussi préférerait ouvrir les installations tous les jours, mais nous n'avons pas d'attraction phare, comme la Jungfrau ou le Titlis. Le tourisme d'été est faible pour les remontées dans notre région. L'exploitation est cher mais on ne peut simplement pas, il manque la clientèle en ce moment. Lui aussi souhaite voir les installations ouvertes 8-9 mois, mais ce n'est pas le bon moment. Maintenant il faut trouver des solutions avec les communes, car les entrées financières ne vont pas comme prévu lors du concept de concentration.

M. Cantieni annonce que le service au restaurant de la Videmanette sera amélioré. Le self-service sera supprimé et les hôtes seront servis à table.

Pour recadrer la discussion, Mme Sonia Lang rappelle que le chiffre d'affaire se fait à 90% en hiver et 10% en été. Si on voudrait augmenter le chiffre d'affaire de l'été à 20% et pour arriver à cela, il faut trouver une activité répétitive pour que les gens reprennent le téléphérique plusieurs fois dans la journée, qui au final représente un énorme investissement pour des résultats aléatoires sur la totalité. Mme Lang ajoute que si la solution avait été trouvée elle serait déjà en place.

M. Pascal Oesch dit que dans les autres stations il n'y pas de tyroliennes ou autres installations, il y a avant tout des chemins pédestre, alors faisons-les comme il faut.

M. André Reichenbach souligne que des efforts se font dans ce sens. Le chemin a déjà bien été refait l'été dernier.

Le président remercie l'assemblée pour les débats constructifs. Il adresse également ses remerciements à M. Armon Cantieni pour sa participation et lui souhaite un bel avenir à BDG et surtout un bel hiver.

Le préavis municipal est ensuite passé au vote.

Autoriser la Municipalité à accorder un prêt de CHF 200'000.- en faveur de la BDG

Est accepté par 29 OUI et 1 Absention

Autoriser, si nécessaire, la Municipalité à emprunter cette somme auprès de l'établissement de son choix

Est accepté par 29 OUI et 1 Absention

Accorder à la BDG une période de deux ans pour procéder au remboursement de ce prêt et de ses intérêts, selon le taux du marché.

Est accepté par 29 OUI et 1 Absention

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic remercie le conseil pour le soutien et pense que M. Armon Cantieni sera très content de la décision.

9) Rapports de la commission d'urbanisme

Commission d'urbanisme : M. Fabrice Biemann donne lecture du rapport.

10) Divers et propositions individuelles

M. Denis Rosat souhaite savoir où cela en est avec le bail établi pour d'une durée de 25 ans avec l'office de poste.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic répond que le contrat de bail est encore valable deux ans.

M. Nicolas Blatti demande si toutes les voies ont été explorées pour éviter la fermeture de la poste ?

Mme Claire-Lise Blum Buri répond par l'affirmative. C'est une décision unilatérale de la poste. Les choix qui restent sont : soit plus de service postal, sauf à domicile, soit de l'agence postale à la Commune. L'avantage qui en ressort, est l'horaire d'ouverture qui correspond à celui de l'administration, soit plus élargi que la poste actuellement. Pratiquement toutes les transactions pourront être effectuées à l'exception des paiements en argent liquide. Le retrait d'argent est par contre possible.

M. Jean-Paul Yersin demande ce qu'il en est suite à son intervention lors du conseil du 11.10.2011 quant aux dégâts causés au chemin Comborsin – les Praz ?

M. Rodolphe Turrian explique que 200m³ de gravier vont être amenés au printemps 2013 par l'entreprise Grisoni SA et BDG fournira les véhicules et les machines.

Le chemin sera en gravier, le raboté étant interdit. L'expérience du concasseur est positive, comme à la Verdaz. Le coût pour la commune est de CHF 12.- /m pour passer la machine.

M. Pascal Oesch souhaite savoir ce qu'il se passe avec le bâtiment de Motor Columbus, car il n'est plus chauffé et n'a plus d'électricité.

M. Frédéric Blum dit que ce bâtiment fait partie du PPA de la Gare et une rénovation du bâtiment de la Gare aurait du avoir lieu en juillet dernier, ce qui n'a pas été le cas. Un état de l'avancement du projet doit prochainement parvenir à la Municipalité sachant que le bâtiment de Columbus est lié au PPA de la Gare. Le bâtiment en question serait démoli au profit d'un nouveau bâtiment.

M. Nicolas Blatti aimerait connaître l'enveloppe budgétaire à disposition pour le projet de la Grande Salle.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic informe que la somme se trouve dans le plan d'investissement de la législature, soit CHF 5,2 mio. Le jour que le préavis sera prêt avec la demande de crédit, la boursière fera une analyse financière à ce moment. Cela se fait comme pour tous les investissements conséquents de la commune et pour connaître l'état du plafond d'endettement.

M. Nicolas Blatti demande si un préavis est prévu au printemps 2013 ?

Mme Clairmonde Yersin répond que c'est un objet important, avec toutes sortes de contraintes et un budget important donc la Municipalité va avancer pas à pas et conformément à la loi.

M. Colin Karlen souhaite savoir si quelque chose a été étudié au sujet de la proposition faite en début de législature, c'est à dire de prolonger le trottoir ou plutôt la bande piétonne au bas du village soit le long du magasin Silver Sport ?

M. Rodolphe Turrian répond qu'il en a parlé lors de la visite du voyer, c'est à dire de prolonger la zone 30 jusqu'à l'entrée du village. Dans ce cas le croisement de la Gare deviendrait une priorité de droite et le passage piéton serait supprimé. Finalement c'est plus judicieux de laisser la rue comme elle se présente actuellement. M. Rodolphe Turrian prend note de la proposition du trottoir et va étudier le sujet.

M. Jean-Pierre Urweider précise que l'éventuelle prolongation du trottoir concerne le terrain de Silver Sport, cela avait déjà été étudié lors du marquage de la zone piétonne. Effectivement la continuité serait logique.

M. Jean-Pierre Urweider a noté que les places de jeux sont terminées, mais qu'il manque les balançoires.

M. André Reichenbach a aussi remarqué ceci et fera faire le nécessaire rapidement.

M. Nicolas Blatti demande des précisions quant aux bruits au sujet du groupement forestier ?

M. Frédéric Blum informe que le SFFN a suspendu un de ses collaborateurs suite à une rupture de confiance, le dossier est actuellement traité juridiquement.

M. Thierry Genillard informe qu'il n'y a pas le Téléthon à l'issue de l'assemblée, mais il aura lieu la semaine suivante et invite chacun à y aller pour découvrir le nouveau véhicule du service du feu.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic, s'exprime au nom de la Municipalité et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à chacun. Mme le Syndic remercie les conseillers pour la bonne collaboration, il est vrai les Municipaux sont très chargés et c'est important de travailler de concert avec le conseil. Mme le Syndic remercie également les conseillers pour les débats fructueux.

Pour terminer, Mme Blum Buri souhaite un bon appétit pour le repas qui suit. Elle remercie les conseillers pour leur engagement et les encourage à continuer dans ce sens pour la commune. Des cartes de vœux de la commune ont été distribuées aux membres présents.

Le président souhaite à son tour de belles fêtes de fin d'années à chacun et remercie les conseillers pour le précieux engagement.

Il est 11h25 lorsque le président clôt cette séance.

Rougemont, le 05 décembre 2012

Le Président

La Secrétaire

Colin Rayroud

Daphné Waser